

JUIN 2023

Le Caneoir

INFO S

JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX

CONSEIL GÉNÉRAL

Art. 5 LEDP:

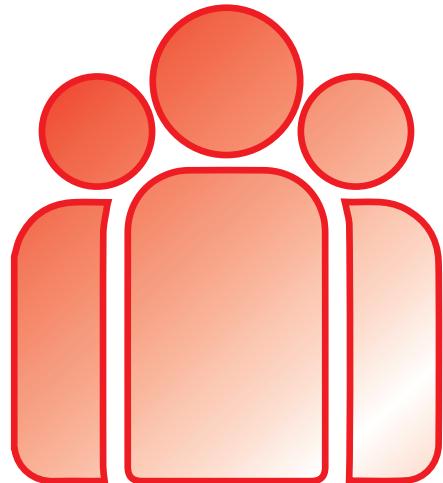
«Sont électeurs en matière communale:

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune;
- les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton depuis trois ans au moins.»

Art. I du règlement du conseil général:

«Pour être admis au conseil général, il faut être électeur au sens de l'article 5 LEDP, domicilié dans la commune et avoir prêté serment. La perte de la qualité électeur entraîne la démission du conseil. La démission est effective à compter du jour de la radiation du registre des électeurs.

Tous les membres du corps électoral peuvent faire partie du conseil général, sauf les membres de la Municipalité.»



ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Communications de la Municipalité.
3. Information des délégués du Conseil intercommunal dans les organismes intercommunaux.
4. Communications de la Présidente.
5. Ordre du jour.
6. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 9 mars 2023.
7. Assermentations.
8. Préavis n° 3/2023 concernant les comptes et le rapport de gestion pour 2022.
- I. Présentation des comptes 2022 de l'Entente intercommunale des eaux EIEVMV en application à l'art. 22^e du règlement sur la comptabilité des communes (RCC) – Rapport de la commission.
- II. Présentation des comptes de l'Entente intercommunale du Service de défense incendie et de secours «SDIS SORGE»
- III. Présentation des comptes communaux 2022 – Rapport de gestion 2022 – rapport de la commission.
9. Nomination du bureau (président, vice-président, deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants).
10. Élection d'un membre suppléant à la commission de gestion et des finances.
11. Élection d'un membre pour le conseil intercommunal de l'ARASOL - association régionale pour l'action sociale de l'ouest lausannois / législature 2021-2026.
12. Élection d'un membre pour la commission communale de recours en matière d'impôts / législature 2021-2026
13. Rapport de la Présidente sur l'état des archives du Conseil.
14. Postulats/motions.
15. Divers.



JEUDI 29 JUIN 2023
À 20H00 À LA
SALLE DU CONSEIL



CANICULE



La canicule – Comment s'y préparer

Depuis 2009, soucieuses de leur population, les Autorités cantonales et communales ont mis en place un plan canicule visant à prévenir et coordonner les atteintes à la santé dues à une chaleur accablante ainsi que de préparer, mobiliser et coordonner l'ensemble des acteurs concernés par une réponse sanitaire.

Un dispositif de veille est mis en œuvre du 1^{er} juin au 31 août, qui consiste en des visites effectuées par les CMS pour notre clientèle, les pompiers ou les samaritains pour le reste de la population, soit aux personnes les plus vulnérables en cas de fortes chaleurs.

Les périodes de canicule sont éprouvantes pour petits et grands, mais les seniors sont plus particulièrement touchés.

Soyons solidaires et prêtions-leur attention, surtout lorsqu'ils sont seuls ou dépendants.

Rappel des règles en cas de canicule:

- Se reposer, rester au frais
- Laisser la chaleur dehors, se rafraîchir
- Boire régulièrement, manger léger

En présence de signaux d'alerte (faiblesse, confusion, vertiges, nausées, crampes musculaires)

- Appeler le médecin traitant
- S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde **0848 133 133**
- En cas d'urgence vitale appeler le **144**

CONSEILS POUR TOUTES ET TOUS: RAFRAÎCHISSEZ-VOUS, HYDRATEZ-VOUS ET ADAPTEZ VOTRE ACTIVITÉ PHYSIQUE.

LORSQU'IL FAIT CHAUD, PENSER À SE RAFRAÎCHIR

Voici quelques astuces pour se rafraîchir lorsqu'il fait chaud:

Rester autant que possible dans un endroit frais et aéré. Garder à portée de main un brumisateur.

Prendre régulièrement des douches. Utiliser la technique du linge mouillé:



Humidifier un linge et le mettre quelques minutes au frigo si besoin



S'allonger et poser le linge frais sur le corps



Sur le front



sous la nuque



Sur les pieds



Sur les mains



Nous vous informons que la filiale poste en partenariat «Chez My» fermera pour 2 semaines du:

17 juillet au 1^{er} août inclus

Durant ce laps de temps, les avisés seront à retirer à la filiale de 1030

Bussigny et la boîte aux lettres restera à disposition avec une levée adaptée au passage du facteur en journée, qui sera mentionné sur cette dernière.

La filiale en partenariat sera à nouveau active dès le mercredi 2 août prochain.



EMONDAGE DES HAIES ÉLAGAGE DES ARBRES

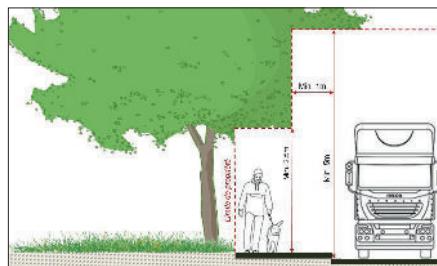
La Municipalité de Crissier rappelle qu'en bordure des routes et des chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, conformément aux articles 8 et 10 du Règlement d'application du 19 janvier 1994 de la loi sur les routes et au code rural et foncier en vigueur, selon les prescriptions suivantes:

EMONDAGE DES HAIES

- a) à la limite de propriété
- b) à une hauteur maximale de 0,6 m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas

ÉLAGAGE DES ARBRES

- a) au bord des chaussées: à 5 m de hauteur et 1 m à l'extérieur
- b) au bord des trottoirs: à 2,5 m de hauteur et à la limite de la propriété



Les ouvrages, plantations, cultures ou aménagements extérieurs importants

ne doivent pas diminuer la visibilité ni gêner la circulation et l'entretien, ni compromettre la réalisation des corrections prévue de la route.

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, dernier délai: **31 juillet 2023**, faute de quoi, ils seront dénoncés et cette tâche sera exécutée d'office et à leurs frais, selon l'art. 15 du règlement précité. Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

La Municipalité

POLOUEST



Ouverture partielle des postes de police durant l'été

Dès le lundi 3 juillet 2023, les postes de la Police de l'Ouest lausannois, sur le territoire des communes d'Ecublens et Renens, seront partiellement ouverts lors des vacances scolaires estivales.

Durant cette période, nous serons à même de vous accueillir du lundi au vendredi, de 08h00 à 13h00, aux postes de base.

La population pourra se rendre à l'Hôtel de police, ouvert 24h/24.

Nous serons à nouveau complètement à votre disposition dès le lundi 21 août 2023, à 8h00, à Renens et dès 9h00 à Ecublens.



Urgences
117

Postes de base
Ecublens

Route du Bois 2

1024 Ecublens

Renens

Rue de Lausanne 35
1020 Renens

Hôtel de police

24h/24 | 7j/7

Route des Flumeaux 41

1008 Prilly

021 622 8000



POLICE
OUEST LAUSANNOIS

La POL vous invite pour le café

Vous souhaitez discuter d'une thématique de sécurité avec un policier ?

Un agent de police vient à votre rencontre pour échanger dans un cadre convivial.

Venez aborder avec lui ce qui vous préoccupe, échanger sur des questions importantes, et partager des objectifs communs.



Votre prochain rendez-vous

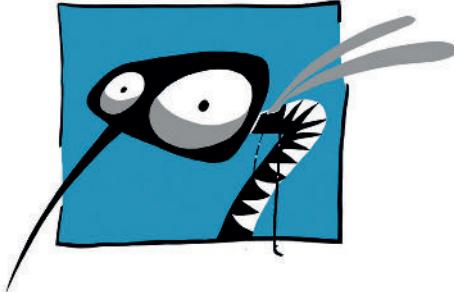
Jeudi 29 juin 2023 - de 10h à 11h

Restaurant Chez My
En Saugeon 1 à Villars-Ste-Croix



WANTED

PAR LE DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ
ET DE L'ACTION SOCIALE



LE MOUSTIQUE TIGRE

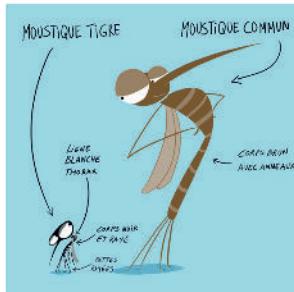
Liée au changement climatique et aux comportements humains, l'arrivée du moustique tigre présente des désagréments et un risque sanitaire potentiel. La vigilance et quelques gestes simples permettent de freiner son installation dans le canton.

Supprimons ses lieux de ponte



Le moustique tigre aime les petites collections d'eau, d'env. 1 cm de profondeur. Attention aux coupelles d'eau, vieux pneus, trous dans les murs et gouttières. Supprimez ces espaces, videz-les régulièrement et, mettez du sable dans les grandes coupelles.

Repérons-le



C'est un petit moustique, à rayures blanches et noires sur les pattes et une ligne blanche qui traverse le thorax et la tête. Son vol est lent et silencieux mais il est agressif et peut piquer plusieurs fois la même personne. Indice : il pique de jour !

Signalons-le



Vous pensez en avoir vu un ? Prenez-le en photo et signalez-le sur www.moustiques-suisse.ch En cas de capture d'un spécimen, le conserver bien protégé pour éviter l'écrasement. Cela pourra permettre l'identification formelle par les experts.



Toutes les informations sur www.vd.ch/moustique-tigre



90 PRINTEMPS

Lundi 3 avril dernier, M^{me} Yvette Mamin a reçu les autorités à l'occasion de son nonantième anniversaire.

Une délégation municipale, composée de M^{me} Nicole Cattano, municipale, et M. Georges Cherix, Syndic, s'est rendue chez M^{me} Yvette Mamin.

Alors que c'est le 1^{er} avril dernier (non, ce n'est pas une blague !) que M^{me} Mamin a soufflé 90 bougies, les représentants des autorités lui ont transmis les meilleurs vœux de la Municipalité et remis le traditionnel cadeau accompagné d'un bouquet

de fleurs lundi 3 avril dernier en fin de matinée.

Tous les participants ont sincèrement apprécié ce moment de partage et de convivialité en trinquant à la santé de M^{me} Yvette Mamin.

A-t-elle eu droit à la révérence ? L'histoire ne le dit pas mais c'est bien une reine qu'ils ont rencontrée puisque, souvenons-nous, elle avait été couronnée à l'occasion de la galette des rois des aînés en janvier dernier...



VIDANGE DES PISCINES

Nous attirons votre attention sur la directive cantonale DCPE 501 intitulée «Assainissement des piscines et bassins d'agrément» qui stipule à son point 4.1 Vidange des eaux de baignade que (...) les eaux de baignade seront utilisées de préférence pour l'arrosage du jardin ou évacuées avec les eaux claires.

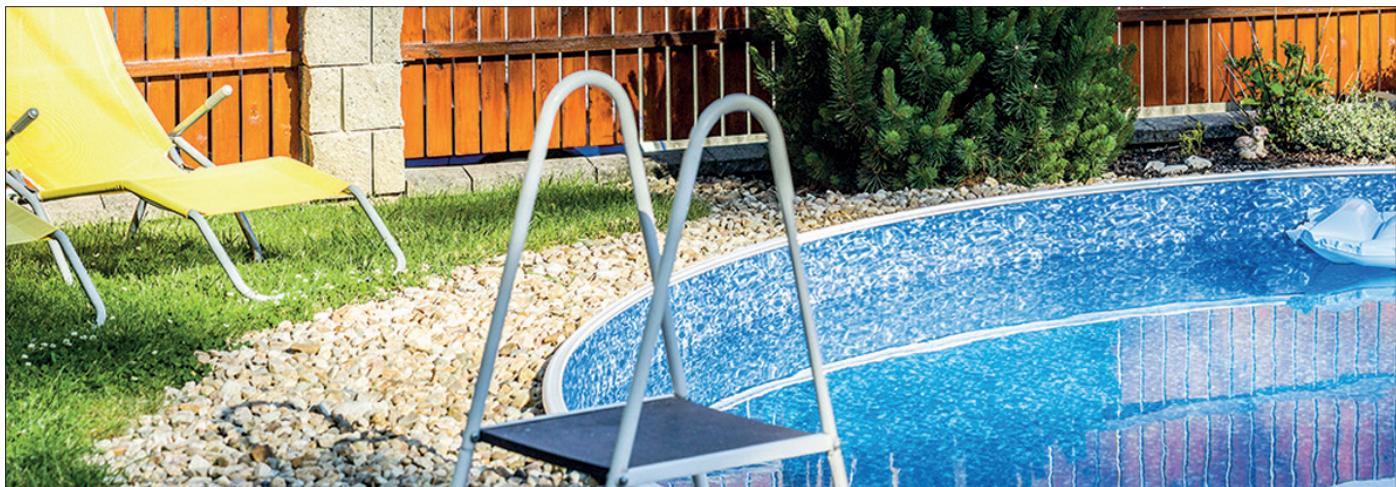
Cela implique que les eaux de vidange de la piscine, après déchloration, doivent prioritairement être infiltrées

dans le terrain. Lorsque ce n'est pas possible, et qu'elles doivent être évacuées avec les eaux claires, les points suivants doivent être respectés :

- L'eau ne doit pas être évacuée dans le réseau communal d'eaux claires de manière rapide en quantité importante.
- Dès lors, un tuyau de petit diamètre doit être utilisé.

- L'évacuation des eaux de vidange dans le réseau communal d'eaux claires doit se faire lentement.
- La vidange de la piscine doit être annoncée au 079 206 49 90.

Nous vous invitons à tenir compte de ce qui précède lors de la prochaine vidange de votre piscine et vous en remercions vivement par avance.





VISITE DES FORÊTS COMMUNALES

Profitons de la période des vacances estivales pour visiter, apprendre à mieux connaître notre forêt et nos bois environnants! Le nouveau garde forestier, Monsieur Grégory GABRIEL, nous guidera dans notre belle nature et nous expliquera son métier, les coupes de bois et la culture

de nos forêts, il répondra à vos questions et interrogations.

Monsieur Jean-Marc DUC, garde faune, saisira cette opportunité pour présenter son passionnant métier, et répondre aux questions liées à la faune de nos forêts.

Venez nombreux, **le jeudi 20 juillet 2023 à 13 heures 30 à Refuge du Trésy II.**

Retour estimé à 16 heures 30.

Merci de vous inscrire jusqu'au lundi 10 juillet 2023



**PHOTOCOPIER, DÉCOUPER ET ÉCRIRE EN MAJUSCULES. À DÉPOSER À LA COMMUNE OU À RETOURNER PAR E-MAIL.
COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX – AU VILLAGE 23 – CH-1029 VILLARS-STE-CROIX – GREFEE@VILLARS-SAINTE-CROIX.CH**

Nom: _____

Prénom: _____

Nombre d'accompagnants (vous compris): _____

Adresse électronique: _____

Numéro de téléphone mobile: _____

Adresse postale (si pas d'adresse électronique): _____





À VOS AGENDAS!

2023

Jeudi 24 août

Cinéma Open air

Samedi 2 septembre

Joutes sportives

Samedi 28 octobre

Halloween

Vendredi 10 novembre

Match aux cartes

Mercredi 6 décembre

St-Nicolas

Lundi 11 décembre

Vente des sapins de Noël

JARDIN CLIMATIQUE

Les surfaces de jardin offrent un énorme potentiel de promotion de la biodiversité et un effet positif sur le climat. Avec le changement climatique, les îlots de chaleur dans les communes et les villes sont devenus un enjeu majeur. En tant que propriétaire d'un jardin, vous pouvez faire la différence! Dans le guide «Le jardin climatique», vous trouverez des conseils et des idées pour favoriser la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques. Le guide peut être commandé gratuitement en version imprimée.

Grâce à cette série de 16 fiches, vous trouverez des mesures simples et très efficaces pour transformer votre jardin en une oasis de fraîcheur et de biodiversité:



Téléchargez et commandez le guide en scannant le QR code.



Commune de Villars-Sainte-Croix
Au Village 23
CH-1029 Villars-Ste-Croix

Horaire du guichet

Lundi: 8h00 – 12h00
Mardi: 8h00 – 12h00
Mercredi: 7h00 – 12h00
Jeudi: 8h00 – 12h00

Téléphone
021 701 16 10

Greffé municipal

greffe@villars-sainte-croix.ch

Bourse communale
bourse@villars-sainte-croix.ch

Office de la population
controle.habitants@villars-sainte-croix.ch